



Règlement Particulier

13-14-15 Avril 2018



CIRCUIT DE SPA
FRANCORCHAMPS



Règlement Particulier SPA 400

Circuit de Spa-Francorchamps - 13-14-15 Avril 2018

Définition

Le meeting « SPA 400 » sera organisé par l'asbl BGDC et dans ce cadre seront disputés une manche des championnats/séries :

- Belgian Gentlemen Drivers Championship (*BGDC*) ;
- DMV NES 500 (*DMV*) ;
- GT & Prototype Challenge (*GT&PC*) ;
- Supercar Challenge (*SC*).

Ce meeting sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, des prescriptions du RACB Sport, des règlements sportifs et techniques des championnats 2018 concernés et au présent règlement particulier. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent règlement particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs datés et numérotés publiés par l'organisateur et/ou l'autorité sportive nationale.

Les règlements sportifs et techniques de chaque série sont consultables sur les adresses www.racb.com, www.nes500.de et www.supercarchallenge.nl.

De par leur engagement, les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Concurrents et pilotes admis

Tous les concurrents et les pilotes doivent être en possession d'une licence valide pour circuit d'un degré minimal stipulé dans les règlements sportifs de la série concernée.

Les concurrents étrangers doivent être en possession d'une licence valide, du même niveau que la licence Belge avec une autorisation de leur ASN et en accord avec le RACB Sport, comme stipulé dans les définitions générales du Code Sportif International 2018 de la FIA.

Tous les équipements de sécurité des véhicules devront être conforme au Code Sportif International de la FIA 2018.





Règlement Particulier SPA 400 **Circuit de Spa-Francorchamps - 13-14-15 Avril 2018**

Informations générales

Organisateur

Asbl BGDC
Rue du Riquau 1
B – 1435 Mont-Saint-Guibert
Tel. : +32 475 83 30 20 Patrick Van Billoen
Tel. : +32 472 60 01 75 Bernard Delvenne
Email : circuit@bgdc.be
Website : www.spa400.be

Autorité Sportive Nationale

Royal Automobile Club of Belgium
RACB Sport
Rue d'Arlon 53/3
B – 1040 Bruxelles
Tel. : +32 22 87 09 60
Email : sport@racb.com

Date et lieu du meeting

13-14-15 Avril 2018
Circuit de Spa-Francorchamps

Circuit

Circuit de Spa-Francorchamps – 7.004 m

Sens de la course

Sens des aiguilles d'une montre

Engagement

Auprès des différents promoteurs des séries
Date limite des inscriptions : 08 Avril 2018
Publication de la liste des concurrents : 10 Avril 2018

Durée du meeting

Le meeting commence avec les vérifications techniques et/ou administratives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- Délai de réclamation ou d'appel ou fin d'audition
- Fin des vérifications administratives et/ou techniques en conformité avec le code
- Publication du classement final

Vérifications sportives

Voir timing

Vérifications techniques

Voir timing

Tableau d'affichage officiel

Paddock F1 – Côté Paddock – entre boxes 1 & 2





Règlement Particulier SPA 400

Circuit de Spa-Francorchamps - 13-14-15 Avril 2018

Timing de l'épreuve

Voir annexe.

Le Collège des Commissaires Sportifs, en accord avec le directeur du meeting, se réserve le droit, en cas de force majeure (accident, conditions atmosphériques, décisions des pouvoirs publics, ...) de modifier le déroulement des courses et de changer le timing et ceci, tant pour les essais libres, les essais qualificatifs, le warm-up et les courses.

Les concurrents en seront avertis par un additif qui sera publié en ligne ainsi que sur le panneau officiel d'affichage.

Numéros de course et publicité obligatoire

Les concurrents BGDC devront laisser :

- Trois emplacements libres de 50x50 cm (un de chaque côté de la voiture ainsi que sur le toit) pour l'apposition du panneau autocollant reprenant le numéro et la catégorie.
- Les emplacements avant et arrière situés à l'endroit des plaques d'immatriculation.
- Le bandeau pare-soleil.
- Mise à disposition de chaque concurrent de fond de couleur pour l'apposition des numéros de course (D1=Bleu - D2=Gris - D3=Rouge - D4=Vert) ainsi que trois jeux de numéros de course.

Assurances

L'organisateur a pris toutes les dispositions suivant le règlement en vigueur du RACB Sport. Cette police d'assurance peut être consultée, par chaque concurrent, au secrétariat du meeting.

Officiels

Directeur de l'épreuve	Bernard DELVENNE	Lic : RACB 2398
Directeur de course BGDC	Bernard DELVENNE	Lic : RACB 2398
Directeur de course DMV	Tun DA FONSECA	Lic : ACL O101
Directeur de course GT&PC/SC	Bobbe VELDKAMP	Lic : KNAF 10710
Directeur de course adjoint	Nicolas DUBOIS	Lic : RACB 3036
	Serge NOEL	Lic : RACB 3615
	Iwan DELHEZ	Lic : RACB 2929
Directeur de C. adjoint GT&PC/SC	Annemieke VELDKAMP	Lic : KNAF 36350
Directeur de sécurité	Johan AERTS	Lic : RACB 1709
Secrétaire de meeting	Denis DECLERCQ	Lic : RACB 1745
	Sylvie PIRON	Lic : RACB 3609





Règlement Particulier SPA 400 Circuit de Spa-Francorchamps - 13-14-15 Avril 2018

Commissaires sportifs (BGDC/DMV)

Président :	Adrien ABSIL	Lic : RACB 0836
Membres :	Jan DHONDT	Lic : RACB 2385
	Pascal NOTELAERS	Lic : RACB 1242

Commissaires sportifs (GT&PC/SC)

Président :	Eric SCHUURMAN	Lic : KNAF 36866
Membres :	Jan HAGOORT	Lic : KNAF 2068
	Jan DHONDT	Lic : RACB 2385

Commissaires techniques

Chef de file RACB Sport :	Stany JANSSEN	Lic : RACB 1414
Commissaires Techniques :	Alain DUBRAY	Lic : RACB 3509
	Eric GILSON	Lic : RACB 2751
	Laurence RAHIER	Lic : RACB 3635
	Ghislain VERRIEST	Lic : RACB 3021
	Fabrice CARTENSTADT	Lic : RACB 3690
	Philippe CAPITTE	Lic : RACB 3740
Commissaires Techn. GT&PC/SC	Bert VAN WEES	Lic : KNAF 30851
	Piet DU BURCK	Lic : KNAF 32530

Service médical Dr Christian WAHLEN Lic : RACB 1047

Service de chronométrage Harald ROELSE Lic : KNAF 10974

Commissaires de piste RACB Track Marshals : Christian MONBALLIN Lic : RACB 2415

Commissaires de stand CNCS : Bernard DENOLF Lic : RACB 3497

Relation concurrents/Juge de Fait	Robert BUEKENHOUT	Lic : RACB 3408
	Jean-Loup DEMARTEAU	Lic : RACB 3744
	Michel DE RUYDTS	Lic : RACB 2810
	Benjamin HORLEZ	Lic : RACB 3484
	Eric PLASMAN	Lic : RACB 3608
	Pascale SMETS	Lic : RACB 3745
GT&PC/SC	Renata AARTSEN	Lic : KNAF 39596

Réclamations

Les réclamations doivent être présentées par écrit soit aux commissaires sportifs. Toute réclamation doit être accompagnée d'un droit de recours de 500€.

Droit d'appel national RACB : 2.000€

Droit d'appel international FIA : 6.000€





Règlement Particulier SPA 400

Circuit de Spa-Francorchamps - 13-14-15 Avril 2018

Les dispositions du chapitre 13 et 15 du Code Sportif International stipulent la procédure des réclamations et appels.

Communication

Chaque concurrent, chef d'équipe, pilote ou membre d'une équipe qui veut utiliser un appareil avec radiocommunication, doit faire une demande au moins 1 mois avant le début du meeting auprès de :

I.B.P.T – B.I.P.T
Service licence
Avenue Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél : +32 2 226 88 20
Fax : +32 2 226 87 64

Chaque team peut installer un camion team ainsi qu'un véhicule de service dans la zone de paddock qui sera attribué par l'organisateur. Les caravanes et mobil homes seront installés sur la zone attribuée par l'organisateur.

Voiture de sécurité

La voiture de sécurité (Safety-Car) pourra être mise en service pour neutraliser la course sur décision du directeur de course et/ou de meeting. Elle ne sera utilisée que si des pilotes ou des officiels courent un danger physique immédiat, mais dans des circonstances ne justifiant néanmoins pas la suspension de la course. La procédure en la matière devra se conformer aux dispositions telles que spécifiées par les prescriptions générales FIA applicables à tous les championnats et/ou séries participant à ce meeting.

Protection contre l'incendie

Il faudra prendre connaissance des dispositions générales du service régional d'incendie de Stavelot en annexe à ce règlement particulier.

Drapeaux de signalisation

Voir annexe H, article 2.4 « signalisation » de l'annuaire FIA 2018.

Prix et récompenses

Un trophée spécifique sera remis à la voiture victorieuse, ce trophée restera la propriété de « SPA400 » et devra être remis en jeu lors de la prochaine édition.

Il y aura des coupes pour les trois premiers au classement général de chaque division de la course « BGDC ». Coupes et champagnes selon le règlement des séries.

Silence moteur

Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 avant 9h et après 18h. Tout manquement à ce point du règlement sera sanctionné d'une pénalité financière de 250€.

Timing général

Date limite des inscriptions	:	8 Avril 2018
Publication de la liste des concurrents	:	10 Avril 2018
Description du timing	:	Annexe





Règlement Particulier SPA 400
Circuit de Spa-Francorchamps - 13-14-15 Avril 2018

Approbation

VISA RACB

: C-S-SP40-003 (30/03/2018)

